



Article publié le 30 avril 2020

Contrat de filière Livre 2020-2023

L'État-DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre national du livre se sont engagés à développer une politique commune visant à soutenir et favoriser le développement du secteur du livre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023. Ce contrat de filière livre comporte trois volets : Auteurs, Maisons d'édition et Librairies, et propose de nouveaux dispositifs de soutien élaborés en concertation avec les professionnels du livre et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

› Contrat de filière - Dispositif Auteurs

[Contrat de filière - Dispositif Auteurs](#)

› Contrat de filière - Dispositif Maisons d'édition

[Contrat de filière - Dispositif Maisons d'édition](#)

› Contrat de filière - Dispositif Librairies

[Contrat de filière - Dispositif Librairies](#)

Dernière édition : 22 janv. 2021 à 16:48

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-livre-2020-2023>